

Webinaire CERDA

Accès aux services pour les personnes en demande d'asile

28 octobre 2020



Les informations qui suivent sont en date du 28 octobre 2020 et sont sujettes à changement à la suite de la présentation.

Veillez donc vérifier si des mises à jour ont été apportées aux politiques, services et programmes décrits ci-dessous.

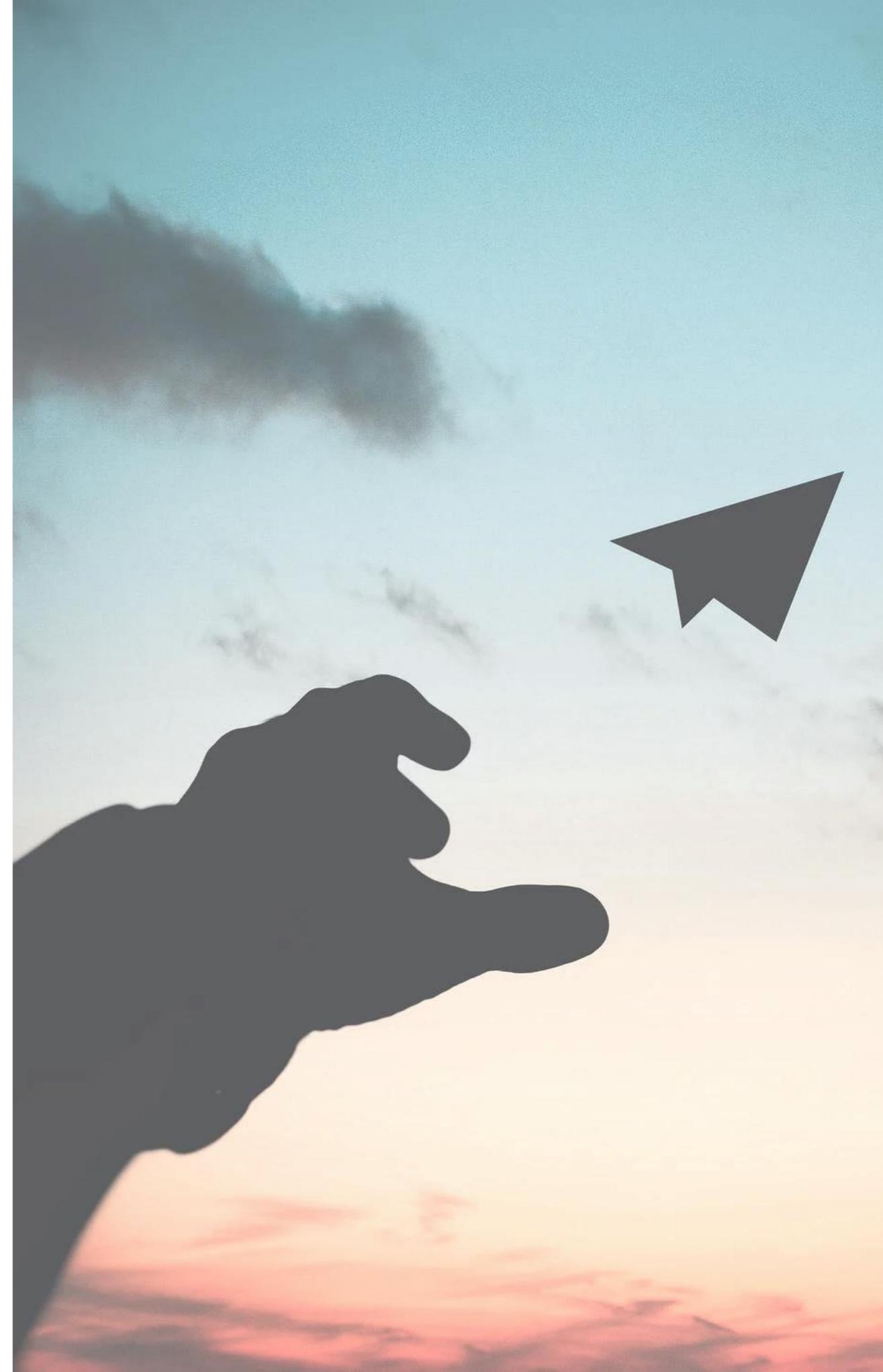


« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 14

Plan de la présentation

- Exemples de documents
- Santé et services sociaux
- Éducation
- Services de garde
- Employabilité
- Organismes communautaires
- Hébergement d'urgence
- Logement
- Services juridiques
- Prestations financières
- Rappel du mandat, de la mission du PRAIDA et des définitions



Exemples de documents dont les personnes peuvent être munies



Exemple d'un document du demandeur d'asile (DDA)

Conformément à l'[avis](#) publié par IRCC, ce document doit être considéré valide même s'il est expiré.

La date d'expiration ne réfère pas à la validité de la couverture médicale du PFSI.

Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

CANADA

PROTECTED WHEN COMPLETED / PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

CANADA

00000 000 000
D400000319

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE
LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: L100000943
IUC: 80005117

INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille:	SAMPLEDOCUMENT
Prénom(s):	EXAMPLE
Date de naissance:	1967/01/01
Sexe:	FÉMININ
Pays de naissance:	ALGÉRIE
Citoyen de:	HAÏTI
Déjà délivré le:	2013/12/04
Date d'expiration:	2015/12/04

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés la demande d'asile a été jugée recevable pour fin de décision, par la Section de la protection des réfugiés.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 100(3), la demande d'asile est déléguée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2013/12/04, la personne soussignée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Cette protection peut cesser ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

Je, soussigné(e):

- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçois la protection sous un autre régime d'assurance-santé;
- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le 2013/11/29 chaque année par la suite, s'il y a lieu;
- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.

Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, Lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant

Signature de l'intéressé(e) Argent en main Ministre

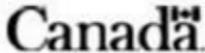
*****NON VALIDE POUR VOYAGER*****

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

9071403 08-2012
Canada

Exemple de certificat d'admissibilité au PFSI

Certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire

	Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada	PROTECTED - B
PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉrimAIRE - CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ		
Nom de famille:		
Prénom(s):		
Date de naissance :	(aaaa/mm/jj)	IUC:
Sexe:		
Citoyenneté :		
Demande:		
NON VALIDE POUR FINS D'ADMISSION AU CANADA ***NE CONFÈRE AUCUN STATUT***		
La personne susnommée est admissible à la protection suivante :		
<u>Couverture:</u>	<u>Date d'entrée en vigueur :</u>	<u>Valide jusqu'à :</u>
Cette protection peut prendre fin ou être modifiée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change.		
Ce certificat d'admissibilité doit être présenté aux fournisseurs de soins de santé participants accompagné d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement avant de recevoir des services. Si une personne paie pour des services couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), elle ne peut pas être remboursée.		
Je, soussigné(e) :		
- déclare avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement CIC de tout changement quant à mon statut d'immigration ou si je deviens admissible à ou reçoit la protection sous un autre régime d'assurance-santé;		
- comprends qu'il m'incombe de renouveler cette protection avant le _____ et chaque année par la suite, s'il y a lieu.		
- comprends que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à CIC, à l'administrateur du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI, et que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.		
Signature du Titulaire _____		Date (aaaa/mm/jj) _____
Le fournisseur de soins de santé DOIT vérifier l'admissibilité de la personne avec l'administrateur de PFSI AVANT de fournir des services, à https://provider.medavie.bluecross.ca , ou par téléphone au 1-888-614-1880 ou par télécopieur au 506-867-3824.		
ID de client :	Date de naissance :	(aaaa/mm/jj)
Nom de famille :	Prénom(s) :	
		
<small>IRM 6696 (11-2013) F</small>		

Pour les personnes réfugiées, dès l'arrivée et pour une période d'un an.

Exemple d'un accusé de réception

Depuis le début de la pandémie, les personnes désirant présenter une demande d'asile à l'interne doivent le faire par courriel à l'adresse suivante:

IRCC.RefugeeClaim-Demandedasile.IRCC@cic.gc.ca

Une fois que la personne aura complété les instructions demandées, elle recevra un accusé de réception de la demande.

L'accusé de réception octroie le PFSI et doit être considéré comme un document valide pour l'obtention de services.

 **Gouvernement du Canada** **Government of Canada**

IUC : ██████████
Numéro de demande : ██████████

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE ET AVIS DE CONVOCATION À UNE ENTREVUE

Nom de famille : ██████████
Prénom : ██████████
Date de naissance : ██████████ AAAA/MM/JJ

Nous confirmons par la présente que le gouvernement du Canada a reçu votre demande d'asile le 2020/10/05 AAAA/MM/JJ.

Vous êtes maintenant admissible à la couverture des soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Dans le cadre de votre demande d'asile, vous devez vous soumettre à un examen médical aux fins de l'immigration. Les frais liés à cet examen seront couverts par le PFSI. Veuillez présenter cet avis ainsi que le formulaire IMM 1017 au médecin désigné lors de votre rendez-vous.

Vous devrez également passer une entrevue relativement à votre demande d'asile. Voici les détails de l'entrevue :

Date :
Heure :
Adresse :

Vous devez apporter les documents suivants :

- Le présent avis de rendez-vous (original)
- Quatre (4) photos de type passeport (originales)

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez être accompagné(e) d'un parent ou d'un tuteur légal, s'il réside au Canada.

IMPORTANT
Si vous ne vous présentez pas à l'entrevue, votre couverture offerte dans le cadre du PFSI pourrait être annulée. De plus, un désistement pourrait subséquemment être prononcé à l'égard de votre demande d'asile et dans ce cas, vous serez sujet à un renvoi du Canada.

Remarque – Aucun produit ou service médical payé ne vous sera remboursé.

Les fournisseurs de soins de santé au Canada **DOIVENT** vérifier l'admissibilité de la personne auprès de l'administrateur des demandes présentées au titre du PFSI – Croix Bleue Medavie – avant de fournir les services. Vous pouvez joindre Croix Bleue Medavie par téléphone (1 888 614 1880), par télécopieur (506 867 4651) ou par l'intermédiaire de son site Web (<https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante>).



Canada
IMM 5985 (10-2019) F GCMS

COVID-19

Reprise des rendez-vous de recevabilité à IRCC

Depuis le lundi 26 octobre, IRCC a repris le service des rendez-vous de recevabilité pour les demandes d'asile présentées à l'interne.

IRCC communiquera avec les personnes pour leur octroyer un rendez-vous.

Demande initiale (permis de travail)

Pour l'obtention d'un permis de travail, la **personne doit passer l'examen médical aux fins d'immigration (EMI) ainsi que l'entrevue de recevabilité.**

Comme les rendez-vous de recevabilité à IRCC ont été suspendus pendant une certaine période, les délais pour l'obtention du permis de travail **sont plus longs qu'à l'habitude.**

Accès aux soins de santé et services sociaux



Santé

[Résumé de la couverture](#)

Couverture de base <i>Similaire à la RAMQ</i>	Couverture supplémentaire <i>Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires de l'aide sociale</i>
<p>Services médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations de médecin • Immunisations types • Soins prénataux et obstétriques • Tests de laboratoire et radiographies <p>Services hospitaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites à la salle d'urgence • Séjours à l'hôpital • Soins médicaux et chirurgicaux • Imagerie diagnostique 	<p>Certains soins de la vue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un article de lunetterie (paire de lunettes ou lentilles cornéennes tous les deux ans) • Un examen de la vue par année <p>Soins dentaires* <i>couverture bonifiée 2020</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparations dentaires • Radiographies dentaires • Extractions • Prothèses dentaires <p>Services de santé mentale (avec prescription médicale)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Counselling psychologique (jusqu'à 20 séances) <p>Physiothérapie (avec prescription médicale)</p> <p>Appareils fonctionnels, équipement médical et fournitures médicales</p>

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Offre, de façon limitée et temporaire, une couverture de base des soins et services de santé. La couverture est **valide dès l'arrivée et ce jusqu'à 90 jours postacceptation ou jusqu'à la déportation.**

Couverture relative aux médicaments d'ordonnance <i>Similaire à la couverture offerte aux bénéficiaires de l'aide sociale</i>	Couverture de l'EMI
Médicaments d'ordonnance et autres produits pharmaceutiques	Le coût de l'EMI

COVID-19: Certaines personnes ont seulement un accusé de réception de la demande d'asile ou un document du demandeur d'asile expiré. Ceux-ci doivent être considérés VALIDES par les fournisseurs de services tel qu'indiqué dans l'avis d'IRCC.

Suite...

Où les demandeurs d'asile peuvent consulter?

- Dans les **GMF-R** (cliniques sans rendez-vous) ayant un médecin inscrit comme fournisseur auprès de Médavie Croix-Bleue.



Il se peut que les services soient offerts en anglais et en français seulement, donc il peut être aidant pour les personnes allophones d'être accompagnées d'une personne pouvant traduire.

Pour les fournisseurs ayant des questions sur la couverture: **1-888-614-1801**

[Trouvez](#) un professionnel de la santé fournisseur de Médavie Croix-Bleue

- Dans les centres hospitaliers
- Dans les CLSC
- Infirmières PRAIDA; **514-484-7878 extension 64517**



COVID-19: PFSI a rendu disponible la téléconsultation pour différents professionnels

[Informations multilingues](#)

COVID-19

Accès aux services sans frais et pour tous

Si je ne suis pas assuré par la RAMQ, puis-je recevoir des soins sans frais ?

Couverture médicale

OUI



Cliniques désignées pour le **diagnostic** de la COVID-19
1-877-644-4545

+



Soins médicaux et frais hospitaliers pour le **traitement** de la COVID-19

Statut d'immigration

Si je demande des soins, peut-on me renvoyer dans mon pays ?

NON



Tester positif à la COVID-19 **ne constitue pas** un motif de renvoi ou de refus de statut

+



Le personnel médical **ne transmet pas** vos informations aux services d'immigration

Ces informations s'appliquent, même si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ✓ RAMQ, délai de carence
- ✓ PFSI
- ✓ Aucune couverture médicale

- ✓ Statut temporaire
- ✓ En demande de résidence permanente
- ✓ En demande d'asile
- ✓ Sans statut



L'accès aux soins pour d'AUTRES BESOINS que la COVID-19 dépend de votre statut d'immigration

Suite...

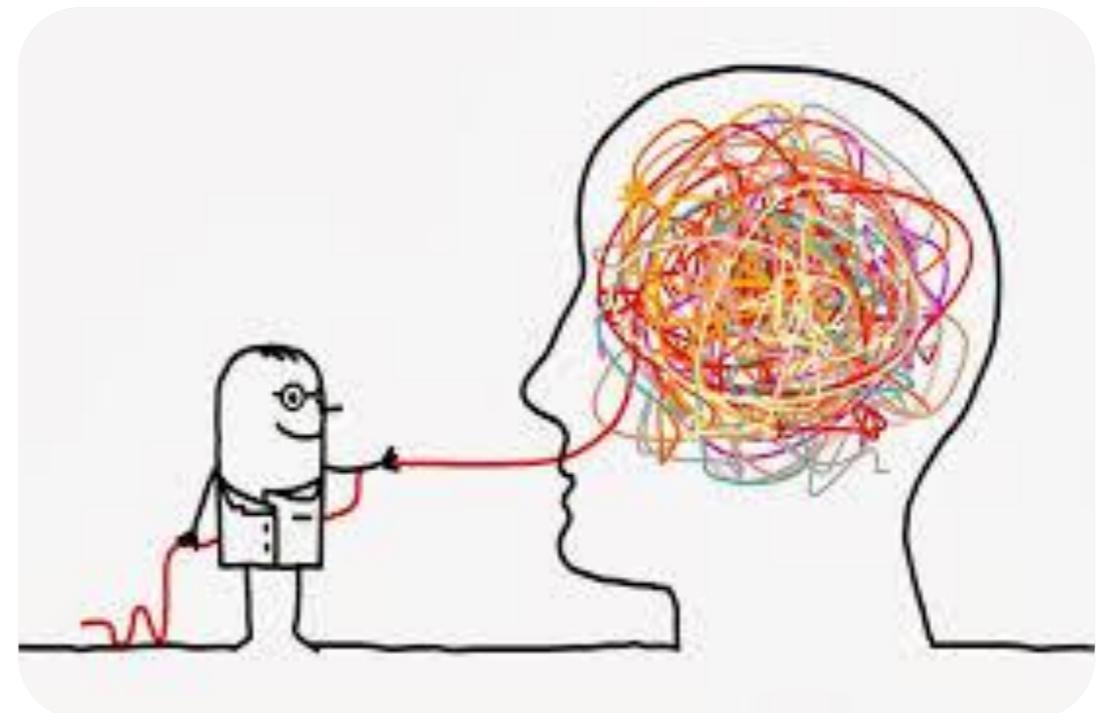
Services et programmes en CLSC

Les demandeurs d'asile ont accès aux différents programmes et services du réseau de la santé et des services sociaux, par exemple:

- SIPPE
- GASMA
- Jeunes en difficulté
- Services en périnatalité
- SAPA
- Réadaptation
- Etc.

Services psychosociaux/psychologiques

- Thérapeutes acceptant le PFSI (programme pour les vétérans)
- CLSC - GASM ou services généraux
- Hôpitaux
- RIVO
- Psychologues en pratique privée
- Cliniques de psychothérapie à faible coût
- Organismes communautaires – volet soutien psychosocial
- PRAIDA

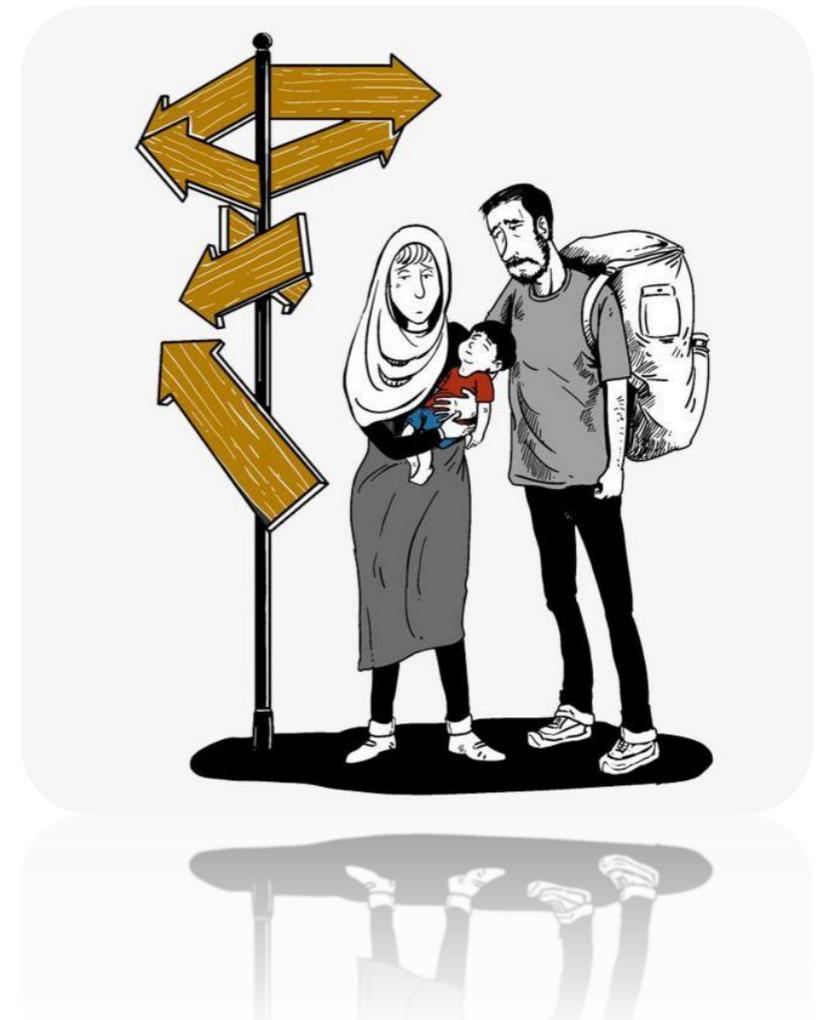


Quand est-il approprié d'acheminer une référence au PRAIDA?

Les intervenants du PRAIDA ont une **expertise reliée au contexte migratoire non planifié.**

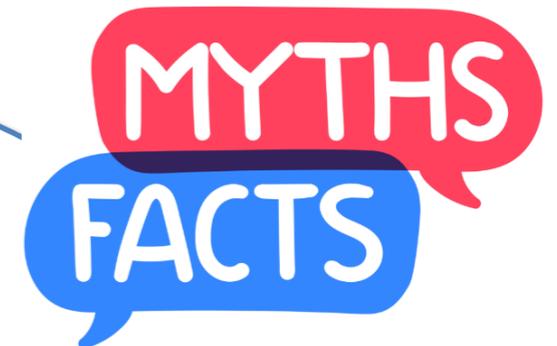
Les intervenants sont donc outillés pour:

- Évaluer les besoins spécifiques de cette clientèle
- Orienter dans les démarches d'immigration
- Orienter pour du support juridique
- Orienter dans les démarches d'accueil et d'intégration
- Offrir un certain soutien financier à la clientèle admissible



Déboulonnons les mythes... Le PRAIDA:

- N'offre pas de services de psychothérapie ni d'évaluation psychologique
- N'offre pas de services d'interprétariat
- N'offre pas de services spécialisés pour des problématiques particulières
- N'a pas de médecins
- N'offre pas de support dans les démarches de réunification familiale
- PRAIDA n'offre pas d'aide pour le dépôt initial d'une demande d'asile



[Programme de rétablissement des liens familiaux](#) de la Croix-Rouge

[Service social international Canada](#)

Accès à l'éducation



Cours de francisation

- Offert à temps partiel seulement
- Dans les organismes communautaires
- Les centres de services scolaires **exigent dorénavant un CAQ et permis d'étude** pour accéder à la francisation.

Scolarité – études primaires et secondaires

En 2017, le Québec a franchi une étape très importante en modifiant la **Loi sur l'instruction publique** pour qu'elle offre **une éducation universelle et gratuite** à « *tout enfant dont les parents (ou tuteurs) ont leur résidence habituelle au Québec jusqu'à la fin de ses études secondaires (ou jusqu'à l'âge de 18 ans)* » **sans égard au statut migratoire des enfants.**

[Document référence](#) (MEES, 2020)

Classe d'accueil

La classe d'accueil est un soutien à l'apprentissage du français offert dans les écoles.

Ces classes sont composées d'élèves provenant de différents pays et qui doivent acquérir les bases du français (à l'oral, en lecture et en écriture) afin de pouvoir poursuivre leur parcours scolaire en classe régulière.



Suite...

Études postsecondaires

Les demandeurs d'asile qui désirent poursuivre leurs études et accéder aux cycles supérieurs doivent **obtenir un CAQ, un permis d'étude et payer les mêmes frais qu'un étudiant étranger.**

Écoles ou Collèges de formation professionnelle

Il existe plusieurs instituts privés d'enseignement. Les exigences relatives à l'inscription sont plus souples. Ainsi, les personnes n'ont pas besoin d'obtenir un CAQ, ni de permis d'étude. À noter que ces cours sont payants.

Plusieurs cours sont offerts tels que:

- Secrétariat médical
- Préposé aux bénéficiaires
- Comptabilité
- Etc.

Ces cours mènent à l'obtention d'un DEP ou d'un ASP/AEC reconnu par le MEES.

Services de garde

Les demandeurs d'asile **n'ont pas accès aux garderies subventionnées.**

S'ils sont en mesure de payer les frais de garde, ils peuvent inscrire leurs enfants dans les services de garde non subventionnées.

À noter que le montant payé peut être déductible d'impôt, mais ils n'ont pas le droit au remboursement anticipé.

Un recours juridique a été déposé visant à faire annuler l'article 3 du Règlement sur la contribution réduite qui empêche les demandeurs d'asile d'avoir accès aux garderies subventionnées.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au Comité Accès Garderie pour Demandeurs D'Asile de la TCRI.

Ils ont accès aux **haltes-garderies communautaires.**

Employabilité



Les demandeurs d'asile sont autorisés à travailler lorsqu'ils ont **un permis de travail valide**.

- La réception du permis de travail est conditionnelle à l'EMI
- C'est IRCC qui est responsable de l'octroi des permis de travail
- L'obtention d'un NAS est nécessaire pour pouvoir travailler (Service Canada)
- Certaines personnes devront fournir leurs données biométriques en vue d'obtenir leur permis de travail
- Permis ouvert valide 2 ans et renouvelable avec frais

Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

PROTECTED WHEN COMPLETED / PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B

CANADA

DD197 676 754

RICHMOND HILL ON CANADA / C/O ESCARLY YANEZ

Application/Demande: _____
UCI/IUC: _____

WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL

CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT

Family Name/Nom de Famille: _____
Given Name(s)/Prénom(s): _____
Date of Birth/Date de naissance: (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Sex/Sexe: FEMALE
Country of Birth/Pays de naissance: NIGERIA
Country of Citizenship/Citoyen de: NIGERIA
Travel Doc No./N° du document de voyage: PASSPORT

ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Date Issued/Déjà délivré le: 2016/09/08 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Expiry Date/Date d'expiration: 2018/12/10 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)
Case Type/Genre de cas: 56
ESDC/EDSC #: _____
Employer/Employeur: _____
Employment Location/Emplacement de l'emploi: UNKNOWN
Occupation/Profession: OPEN
In Force From/En vigueur le: 2016/09/08 (yyyy/mm/dd - aaaa/mm/yy)

Conditions:

1. MUST LEAVE CANADA BY 2018/12/10
2. UNLESS AUTHORIZED, PROHIBITED FROM ATTENDING ANY EDUCATIONAL INSTITUTION, OR TAKING ANY ACADEMIC, PROFESSIONAL OR VOCATIONAL TRAINING COURSE.
3. NOT VALID FOR EMPLOYMENT IN BUSINESSES RELATED TO THE SEX TRADE SUCH AS STRIP CLUBS, MASSAGE PARLOURS OR ESCORT SERVICES.

Remarks/Observations:
REMAINDER OF 3 YEAR PGWP ISSUED.

*****THIS DOES NOT AUTHORIZE RE-ENTRY/CECI N'AUTORISE PAS LA RÉ-ENTRÉE*****

THIS FORM HAS BEEN ESTABLISHED BY THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION - THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
FORMULAIRE ÉTABLI PAR LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION - LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

IMM 1442B (05-2012)

Canada

Accès aux services d'employabilité

Les services en employabilité sont très limités pour les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont exclus des programmes d'employabilité financés par Emploi Québec.

Certains organismes communautaires offrent des services limités tels que:

- Aide à la rédaction du CV
- Préparation à l'entrevue
- Information sur le marché de l'emploi au Québec

Les demandeurs d'asile qui ont un permis de travail peuvent aller dans les Foires à l'emploi.

COVID-19: le CSDA n'offre plus, pour le moment, les séances sur le marché de l'emploi au Québec

Organismes communautaires



Le **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** (MIFI) offre du financement aux organismes communautaires pour les deux volets suivants:

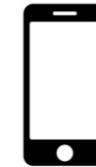
Volet aide à la recherche de logement:

42 organismes dont 11 sur l'Île-de-Montréal

Volet séance d'information:

1 à Montréal, 4 à l'extérieur de Montréal

Services accessibles et l'intégration au Québec



La Maisonnée

514-271-3533

info@laisonnee.org

Samuel's Center for Social Connectedness

Séances de bienvenue offertes virtuellement en anglais, français, espagnol et hindi/ourdu

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via ce [formulaire](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Priya Nair: pnair@scscglobal.org



Suite...

Certains organismes peuvent obtenir du financement provenant de d'autres bailleurs de fonds et rendre ainsi disponibles d'autres services aux demandeurs d'asile.

Outre les services pour nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile peuvent fréquenter les:

- Maisons des familles
- Banques alimentaires
- Maisons des jeunes
- Centres des femmes
- Centres de périnatalité
- Etc.



Hébergement

PRAIDA, en collaboration avec le YMCA

- Être arrivé dans les 10 jours
- Ne pas avoir de réseau établi à Montréal
- Avoir peu de ressources financières

Ressources alternatives

Hébergement d'urgence

Centres jeunesse

Advenant le cas d'un parent hospitalisé qui n'a pas de réseau, l'enfant peut bénéficier d'un placement volontaire temporaire.

Maison d'hébergement en contexte de violence conjugale

Centres de crise

Hébergement pour personne sans domicile fixe



Logement



Aide à la recherche de logement

Pour la recherche de logement, il y a 11 organismes disponibles sur l'Île-de-Montréal et 31 dans le reste du Québec.

Organismes	Téléphone
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)	514-723-4939
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	514-255-3900
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	514-255-0939
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	514-382-0735
Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM)	514-271-8207
Centre des femmes de Montréal (CFM)	514-842-4780
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	514-932-2953
Maison d'Haïti	514-326-3022
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion	514-737-3642
Service d'aide et de liaison La Maisonnée	514-271-3533
Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	514-738-4763

Outil de l'OMHM



facebook Marketplace



Suite...



Habitations à Loyer Modique/Coopératives d'habitation

Les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux HLM/coopératives, car il faut avoir du moins le statut de résident permanent pour y être admissible.

Problématiques liées au logement

Quoi faire en cas de litige?

- Les personnes peuvent demander du soutien au **comité logement** de leur quartier. Leur rôle est de défendre les droits des locataires.
- Un locateur ou un locataire peut exercer un recours pour **faire valoir ses droits**. Une demande doit être déposée à cette fin au **Tribunal administratif du logement**.
- Pour se faire, la personne doit utiliser les formulaires de demande prévus à cette fin.

La Régie du logement porte désormais le nom de Tribunal administratif du logement.

Quoi faire en cas de sinistre?

Croix-Rouge

principal partenaire des autorités publiques en matière de services aux sinistrés.

La Croix-Rouge peut offrir certains services en cas de sinistre:

- Hébergement de secours
- Accueil et information
- Alimentation de secours
- Vêtements de secours
- Services personnels et réunion des familles

Services juridiques



Le PRAIDA **ne peut pas** recommander et/ou privilégier un avocat en particulier.

Le rôle du PRAIDA **est d'informer et d'orienter la personne** dans ses recherches.

Il est **fortement recommandé** aux personnes qui demandent l'asile **d'être représentées par un conseil**.

- Avocat de l'aide juridique (l'admissibilité se fait selon les barèmes en vigueur)
- Avocat en pratique privée (certains acceptent des mandats d'aide juridique)
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)
- Consultant réglementé en immigration canadienne (CRIC)

Si une personne n'est pas satisfaite des services rendus par son avocat, elle peut changer d'avocat.

De plus, si elle se considère victime d'abus, elle peut porter plainte au Barreau du Québec ou au Conseil de réglementation des consultants en immigration (CRCIC).

Prestations gouvernementales et programmes sociaux



Prestations du PRAIDA	Critères
Supplément au budget familial (SBF)	Montant versé mensuellement aux parents de 3 enfants et plus, dès la naissance et jusqu'à l'âge de 18 ans.
Allocation pour enfant avec besoins particuliers	Mêmes critères que les allocations provinciales et fédérales. Montant versé mensuellement.
Aide sociale	Critères
Aide sociale	Oui, selon les critères.
Supplément fournitures scolaires	Oui, tous les enfants sont admissibles. Après 16 ans, des preuves de fréquentation scolaire sont requises.
Prestations pour enfants	Oui, un montant supplémentaire jusqu'à concurrence de 2 enfants.
Supplément pour femmes enceintes	Oui, avec certificat médical jusqu'à l'accouchement et pour allaitement ou pour achat de préparations lactées.
Supplément pour contraintes sévères à l'emploi (incapacité à travailler pendant 12 mois et plus)	Oui, mais pas accès au supplément pour contraintes temporaires.
Prestations COVID-19	Critères
Prestation canadienne de la relance économique	Le statut n'est pas un critère d'exclusion. Pour connaître les critères, veuillez vous référer ici .

Suite...

[Guide](#) : L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec

Programmes	Critères
Allocations canadiennes pour enfants (fédéral)	Non, en raison du statut.
Soutien aux enfants (provincial)	Non, en raison du statut.
Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)	Oui, car l'IVAC ne tient pas compte du statut d'immigration de la victime pour évaluer son admissibilité aux prestations.
Programme de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Oui, car le programme de la SAAQ couvre toutes les personnes considérées résidentes légales, dont les demandeurs d'asile, pour les accidents ayant eu lieu au Québec et à l'extérieur, et ce, sans égard à la responsabilité de l'accident.
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	Oui, pour les personnes ayant travaillé dans les 12 derniers mois avec un permis de travail.
Régime des rentes du Québec (RRQ)	Oui, à partir de 60 ans, il est possible pour un demandeur d'asile de recevoir les prestations du RRQ, s'il a travaillé légalement au Québec et cotisé au régime.
Prestation de sécurité de la vieillesse	Oui, mais pour y avoir droit à partir de 65 ans, la personne doit vivre au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans.
Assurance-emploi	<p>Oui, les demandeurs d'asile qui travaillent avec un permis de travail sont admissibles à l'assurance-emploi, administré par Service Canada. Ce programme remplace 55% des revenus avant impôts pendant une certaine période.</p> <p>*Si la demande d'assurance-emploi est acceptée, la personne qui reçoit des prestations doit être disponible pour travailler durant la période où elle en bénéficie. Donc, elle doit avoir un permis de travail valide ou doit avoir demandé le renouvellement du permis.</p>
CNESST	Oui, la Commission qui se charge des normes minimales du travail (CNESST) accepte les plaintes peu importe le statut d'immigration du travailleur.
Crédit d'impôt pour solidarité	Non, en raison du statut.
Allocation-logement	Oui, les demandeurs d'asile ont accès à l'allocation-logement de Revenu Québec, mais l'âge pour y être admissible est de 57 ans pour les demandeurs d'asile plutôt que 50 ans.

Discrimination liée à l'accès aux services

Comité des usagers

De quelle façon peuvent-ils vous aider?

- Ils vous renseignent sur vos droits et obligations.
- Ils contribuent à améliorer vos conditions de vie.
- Ils évaluent votre degré de satisfaction des services reçus.
- Ils défendent les droits et intérêts des usagers de façon générale.
- Ils défendent vos droits et intérêts, à votre demande.
- Ils vous accompagnent dans toutes vos démarches, pour porter plainte par exemple.

Les usagers qui sont insatisfaits des services de santé et des services sociaux qui leur sont offerts ont la possibilité d'adresser une plainte au Commissaire aux plaintes de l'établissement.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

- La situation doit être survenue au Québec
- La situation ne doit pas impliquer une institution de compétence fédérale

Commission canadienne des droits de la personne



Mission et mandat du PRAIDA

Le mandat officiel du PRAIDA est établi par l'entente entre le MIFI et le MSSS.

Le PRAIDA a pour mission de **faciliter l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile au Québec.**



- Services psychosociaux et de santé aux demandeurs d'asile;
- Orientation et référence vers les ressources de la communauté;
- Hébergement temporaire, selon les critères d'admissibilité;
- Collaboration avec les organismes communautaires et institutionnels afin de faciliter l'accès aux différents services;
- Offrir le Bilan de santé et de Bien-être aux réfugiés réinstallés;
- Soutien aux professionnels œuvrant auprès de cette population.

À qui s'adressent les services?

- Personnes **en processus** de demande d'asile;
- Demandeurs d'asile (DDA) **refusés et dont le dossier est:**
 - en appel
 - à l'étude pour une demande d'ERAR (examen du risque avant renvoi)
 - à l'étude, à la suite d'une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires à IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)
- Personnes qui sont **en mesures de renvoi** (contexte volontaire ou renvoi du Canada);
- Personnes **originaires de pays sous moratoire** (suspension indéfinie du renvoi);
- **Réfugiés réinstallés** à Montréal (volet Bilan de santé/Bilan de bien-être seulement).



Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile?

- Un demandeur d'asile est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada.
- Le gouvernement canadien accorde l'asile à certaines personnes se trouvant sur son territoire qui craignent la persécution ou qui seraient en danger si elles devaient retourner dans leur pays d'origine.
- La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) évalue chaque demande afin de rendre sa décision sur l'octroi ou non du statut de réfugié.

Qu'est-ce qu'un réfugié?

- Les réfugiés sont des individus qui ont fui leur pays parce qu'ils craignent, avec raison, d'être persécutés et qui ne sont donc pas en mesure de retourner chez eux.
- À son arrivée, le réfugié a un statut de résident permanent et a accès à la RAMQ.
- Le Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire est destiné aux personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada et qui ont besoin de protection.
- Un réfugié peut être aussi un demandeur d'asile accepté.

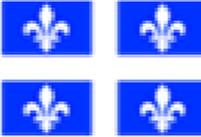


Pour toutes questions,
n'hésitez surtout pas à nous
contacter!



**Boîte vocale pour les partenaires
514-484-7878 poste 64850**

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 


PRAIDA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET
D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE

MERCI!

«Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ».

- Charte canadienne des droits et libertés